

**Objet :** Ecole de musique

Madame, Monsieur,

Afin de prévoir la rentrée 2022-2023 de l'école de musique, nous vous adressons un dossier de pré-inscription. Nous vous demandons de le retourner, dûment complété, au **SIVOM – Mairie de Solignac** avant le 31 juillet prochain.

Lors du Comité Syndical du 05 juillet dernier, le SIVOM a voté une augmentation :

- de 10% des tarifs pour tous les élèves,
- et 40% d'augmentation supplémentaire pour les élèves extérieurs au territoire intercommunal,

Nous vous rappelons que vous avez plusieurs possibilités pour régler la cotisation mensuelle de cette activité :

- par chèque
- par prélèvement
- par internet
- en SHAKE@DO.87
- en tickets loisirs

**N'oubliez pas de le préciser.**

Toutefois, les élèves qui ne seront pas à jour de leurs cotisations à la date d'inscription ne seront pas acceptés.

Dans l'attente de vous compter, à nouveau, parmi les élèves de notre école de musique nous vous souhaitons un bel été.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,



A. PORTHEAULT